

PROPOSITION DE MODELE -

PROTOCOLE INDIVIDUEL DE FORMATION

Entre les soussignés :

L'organisme de formation :

Dénomination sociale :

.....

Numéro de déclaration d'activité :

.....

Numéro SIREN :

.....

Nom et prénom du représentant légal :

.....

Adresse :

.....

Numéro de téléphone

.....

Courriel

.....

L'entreprise :

Dénomination sociale :

.....

Numéro de déclaration d'activité :

.....

Numéro SIREN :

.....

Nom et prénom du représentant :

.....

Adresse :

.....

Numéro de téléphone

.....

Courriel

.....

Préambule

Le présent protocole individuel de formation est conclu dans le respect des dispositions légales en vigueur et notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes ou à distance ayant modifié le Code du travail.

Article 1 – Objet :

Le présent protocole individuel de formation a pour objet de formaliser à l'égard des parties la réalisation d'une formation ouverte et/ou à distance intitulée « [à préciser] ».

Il ne se substitue pas à la convention de formation signée entre l'employeur et l'organisme de formation mais a pour objectif de faciliter la lisibilité de l'action de formation et permettre à l'entreprise de connaître les conditions de réalisation de l'action et en particulier les différentes modalités d'organisation, d'encadrement technique et pédagogique, de suivi et d'évaluation de la formation.

Article 2 – Nature et caractéristique de l’action de formation :

Intitulé de la formation :

.....
.....

Prérequis :

.....
.....

Objectifs pédagogiques :

.....
.....
.....

Public visé :

.....
.....

Article 03 : Modalités liées à l’organisation de la formation / ou Modalités liées à la mise en œuvre de l’action de formation :

La formation se déroulera du :// au/...../ pour une durée de heures, réparties selon les différentes modalités pédagogiques ci-dessous.

En l’absence de repères habituels propres aux formations réalisées « en présentiel », la durée totale estimée nécessaire au Bénéficiaire pour suivre l’action de formation est déterminée comme suit¹ :

<u>Répartition des différentes modalités pédagogiques</u>	Durée estimative forfaitaire
Face à face à distance (ex : classe virtuelle)	
Formation accompagnée à distance (échanges synchrones ou asynchrones)	
Auto formation encadrée (ex : en centre de ressources)	
Phase de regroupement	
Durée du temps de connexion en ligne	
Mise en pratique en situation de travail (ex : formation tutorée)	
Le cas échéant, durée estimée de la formation réalisée en présentiel (en heures)	
Le cas échéant, durée estimée de la formation réalisée en dehors du temps de travail (en heures)	
Durée forfaitaire totale du Dispositif	(exprimée en heures)

¹ Indiquer les modalités de détermination de la durée totale de l’action de formation, en précisant pour chaque situation pédagogique composant l’action de formation (Face à face à distance ex : classe virtuelle, formation accompagnée à distance (échanges synchrones ou asynchrones), l’auto formation encadrée ex : en centre de ressources, phase de regroupement, temps de connexion en ligne, etc), **la durée estimée de la séquence concernée.**

Il est rappelé par les parties que cette durée forfaitaire totale correspond à la durée de la formation retenue au titre de la participation de l'Entreprise au financement de la formation professionnelle continue au sens des articles L.6331-1 et suivants du Code du travail, en vue de permettre, en tant que de besoin, leur éventuelle prise en charge par l'OPCA-TRANSPORTS ET SERVICES, agissant en qualité d'organisme paritaire collecteur agréé et le cas échéant pour le décompte des droits utilisés par le Bénéficiaire au titre de son compte personnel de formation.

Nature des travaux demandés au stagiaire au cours de sa formation :

.....
.....
.....

Article 04 – Matériels utilisés dans le cadre de la formation :

Moyens matériels et techniques mis en œuvre

(Par exemple : visioconférence, tutorat synchrone ou asynchrone, messagerie, Chat, téléphonie IP, cédéroms, logiciels, kits pédagogiques ...) :

.....
.....
.....

Article 05 – Assistance pédagogique et technique du bénéficiaire :

Modalités techniques :

L'accès au contenu de la formation et aux ressources mises à la disposition du stagiaire s'effectuent :

- Par connexion à la plate-forme, à l'adresse suivante :
- Par réception postale des supports de cours à domicile ;
- Autres

Conditions techniques et accessibilité pour le bénéficiaire :

Personne à contacter pour bénéficier d'une assistance d'ordre technique :

.....

Référent à contacter pour toute demande d'ordre pédagogique :

.....

Compétences et qualifications du référent pédagogique :

.....
.....

Le bénéficiaire bénéficiera d'une réponse dans un délai maximal de jours à compter de la date d'envoi de sa demande.

Article 06 - Modalités de suivi de la formation :

Modalités de suivi de la formation :

(Exemples : relevé des temps de connexion, preuve de la réalisation des travaux, données relatives aux évaluations intermédiaires et finales, quizz, travaux pratiques réalisés...)

.....
.....
.....

Article 07 - Modalités d'évaluation des séquences de formation à distance :

L'évaluation permet de garantir le bon déroulement de la formation et son adéquation avec le niveau du bénéficiaire.

Une évaluation de la formation objet des présentes est obligatoire.

Elle peut être réalisée à diverses étapes de l'action de formation [période à préciser, par exemple : « à l'issue de chaque module, en fin de formation, etc. »]

et comprend : [type d'évaluation à décrire, par exemple : « remise de travaux, QCM, entretien avec l'encadrant...].

.....
.....
.....

Conformément à la réglementation en vigueur (article L6353-1 du Code du travail), à l'issue de la formation, le stagiaire se verra remettre de la part du dispensateur de la formation une attestation de fin de formation qui mentionne notamment les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis.

Article 08 - dispositions financières

En contrepartie de la réalisation de l'action de formation, objet des présentes, il est expressément convenu que l'Entreprise et/ou l'OPCA-TRANSPORTS ET SERVICES se substitue(nt) au Bénéficiaire pour le règlement d du prix figurant dans la convention de formation conclue entre l'Entreprise et l'organisme de formation [ou tout autre document établi conformément à l'article L. 6353.2 du Code du travail qui est joint(e) aux présentes.

Fait en double exemplaire, à, le

L'organisme de formation
Nom, fonction, signature,

L'entreprise *
Nom, fonction, signature,

* Ou le salarié dans le cadre d'un CPF où l'employeur n'est pas associé.